

FORUM REPUBLICAIN FREJUS

LE LIVRE NOIR DE LA GESTION
MUNICIPALE DE DAVID RACHLINE

LA GESTION DU FRONT
NATIONAL/RASSEMBLEMENT NATIONAL A
L'EPREUVE DE LA REALITE



DECEMBRE 2019

Résumé : Le « livre noir » que le Forum Républicain présente aujourd'hui a pour objectif de mettre en évidence l'extrême faiblesse du bilan de David Rachline à la tête de la ville de FREJUS et de caractériser les dérives idéologiques du Maire Rassemblement National/Front National dans la gestion municipale.

Forum Républicain Fréjus - Association Loi 1901

Siège social : Résidence les Jardins de l'Argentière, Bât. Le Pline, 745 rue du Capitaine BLAZY, 83600 FREJUS

www.forum-republicain-frejus.fr ; mail : forum.republicain@gmail.com ; Facebook : forum r

SOMMAIRE

EDITORIAL DE LA PRESIDENTE DU FORUM	page 2
I – LES ECHECS DE LA GESTION DE DAVID RACHLINE	page 3
II - UN BILAN D'UNE EXTREME FAIBLESSE	
• Les promesses non tenues du candidat Rachline	page 7
III - UNE GESTION MUNICIPALE MARQUEE PAR L'IDEOLOGIE FN	
• L'acharnement contre la liberté du culte musulman	page 15
• Les musulmans de Fréjus : une cible de choix	page 16
• D.Rachline méprise les décisions de justice qui lui déplaisent	page 17
• La liberté de la presse contestée	page 18
• Le droit d'asile refusé et dénigré	page 19
• La liberté des associations brimée	page 20
• La démocratie locale bafouée	page 21
• Les « sombres » amitiés de David Rachline	page 24
• Les contrats pour les copains	page 25
• D.Rachline contre le projet Européen	page 26
IV - UNE GESTION MUNICIPALE SANS VISION ET SANS PROJET	
• Une gestion financière préoccupante	page 28
• La Base Nature : un enjeu écologique ignoré	page 31
• Un urbanisme mal maîtrisé et une bétonisation accrue	page 33
• Un P.L.U. qui ne répond pas aux enjeux de la ville de demain	page 35
• Les quartiers d'habitat social sont délaissés	page 36
• Les centres sociaux sont abandonnés	page 37
• L'Education : une priorité oubliée	page 38

EDITORIAL

Le Front National, après les mandats municipaux désastreux qu'il a exercés en particulier à Vitrolles et à Toulon entre 1995 et 2002, a prétendu redresser son image en accédant aux responsabilités à la mairie de Fréjus et dans les autres villes qu'il a gagnées à la suite des élections municipales de 2014.

*Aussi, le Forum Républicain, association citoyenne, s'est attaché, tout au long du mandat de David Rachline, à exercer un rôle de **vigilance républicaine face à l'idéologie discriminatoire du Front National** et à surveiller une gestion municipale avec un œil critique.*

Le Livre Noir que nous avons établi, avec le concours de nombreux observateurs de la vie municipale, dresse un bilan sans appel des relations exécrables qui sont la marque de fabrique du Front National, aussi bien avec la presse écrite et les médias qu'avec la justice, les travailleurs sociaux, les conseillers municipaux d'opposition, ou les associations citoyennes.

*Par ailleurs, le maire a régulièrement fait appel aux « copains » pour l'administration de la ville. Il a démontré son incapacité à organiser une concertation avec la population et nous avons pu démontrer, par la comparaison du programme électoral du candidat Rachline en 2014 et ses rares réalisations, que **le bilan est catastrophique**. Le candidat avait beaucoup promis, le Maire n'a quasiment tenu aucune de ses promesses. Il a administré la Ville sans vision et sans projet.*

*Durant ce mandat la **Ville s'est progressivement déclassée**. Aucun des défis du monde contemporain, comme les enjeux urbanistiques et environnementaux, n'ont été relevés. Les questions de développement durable, comme ceux de la transition écologique et énergétique ont été ignorées par cette municipalité, qui n'a strictement rien entrepris dans ce domaine. Elle n'a pas préparé l'avenir.*

La question sociale est oubliée avec notamment le délaissement des quartiers d'habitat populaire et l'abandon des centres sociaux. Les actions éducatives, comme les dimensions culturelles et patrimoniales ont été délaissées.

David Rachline a été incapable de porter un projet ambitieux pour Fréjus et n'a pas su assainir les finances de la ville. Il laissera une dette quasiment aussi importante que celle qu'il a trouvée en 2014. C'est donc un très triste et très maigre bilan que David Rachline laissera à la fin de ce mandat.

La Présidente du FORUM REPUBLICAIN

Marie-José De AZEVEDO

I – LES ECHECS DE LA GESTION DE DAVID RACHLINE

LES ECHECS DE LA GESTION DE DAVID RACHLINE

David Rachline a édité en 2019 une brochure couleur sur papier glacé « 5 ans pour Fréjus 2014-2019 » qui vante à n'en plus finir son bilan municipal. Ce bilan n'est qu'une campagne de promotion cherchant à masquer la faiblesse de ses réalisations par une mise en scène de l'action des services municipaux.

En contrepoint de cette campagne publicitaire, le Forum Républicain a montré dans ce LIVRE NOIR les échecs de sa gestion.

- **Une politique financière qui fait peser un grave risque sur les équilibres budgétaires**
 - Une vente massive du patrimoine (48 M€) qui ne réduit que très faiblement la dette à hauteur de 15,8 M€
 - Des dépenses de fonctionnement excessives fortement financées par la vente du patrimoine
 - Un coût de la dette élevé par la décision d'allonger la durée de remboursement
 - Une politique d'investissement en baisse

- **Une politique sociale délaissée**
 - En réduisant considérablement les moyens des Centres sociaux et en contribuant à la fermeture de deux d'entre eux, la municipalité porte une lourde responsabilité dans la situation dégradée des quartiers habités par les populations les plus fragiles (L'Agachon, La Gabelle, Villeneuve)

- **Un urbanisme mal maîtrisé**
 - Les projets d'urbanisme sont élaborés sans vision stratégique et sans projet d'ensemble et les questions de développement durable sont ignorées
 - David Rachline a été obligé de reculer face à l'hostilité de la population dans ses projets immobiliers (Place de la République, place de Saint-Aygulf)
 - Lors de l'enquête publique de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme visant à urbaniser la base nature, la population, les associations citoyennes et le Préfet rejettent le projet
 - Le projet aberrant de création d'une société immobilière en association avec le maire FN de Cogolin a dû être abandonné faute de crédibilité
 - Les travaux de revitalisation du centre-ville sont un échec et le commerce s'y meurt

- **Une animation touristique au service des copains du RN**
 - La « Patrouille de l'Évènement » avait été chargée de l'évènementiel avec ses copains du FN. Elle a cessé son activité en 2017 en laissant 580 K€ de factures impayées aux prestataires
 - La « Surf Academy », qui devait générer 90 emplois, a accouché d'un jeu de plage insignifiant au cours de l'été 2016

- **Une volonté de bâillonner la liberté de culte et la liberté d'expression**
 - La multiplication par David Rachline des obstacles à l'ouverture de la mosquée aux fidèles a été mise en échec par la Justice
 - Les musulmans de Fréjus font l'objet d'un acharnement discriminatoire
 - Les mises en cause des décisions de justice sont indignes d'un élu de la République
 - Les attaques contre la presse locale et nationale ont dégradé les relations de la municipalité avec les médias
 - Les attaques contre les associations citoyennes se sont multipliées

- **Une démocratie locale bafouée**
 - Les conseillers de l'opposition municipale sont traités avec mépris et les obstacles à leur liberté d'expression sont multipliés
 - Des propos misogynes ont été tenus par le maire contre une élue municipale
 - Les Présidents des Conseils de quartier sont nommés par le Maire.
 - David Rachline méconnaît la concertation nécessaire avec la population pour les projets d'urbanisme et d'aménagement engageant l'avenir de la ville

- **Une utilisation des moyens municipaux au bénéfice du Maire**
 - Le Fréjus Magazine est utilisé comme un outil de promotion personnelle du maire et de remise en cause des décisions de justice
 - Les panneaux municipaux sont utilisés pour dénigrer la politique fiscale du gouvernement.

- **Un droit d'asile dénigré**
 - David Rachline refuse l'accueil de demandeurs d'asile à Fréjus comme l'y obligent les conventions internationales et les considérations humanitaires

- **Un projet Européen contesté**
 - Le drapeau européen a été symboliquement retiré de la façade de l'hôtel de ville depuis 2014
 - La Députée Européenne, Adjointe au Maire, refuse les symboles de l'Union Européenne dans sa permanence

II - UN BILAN D'UNE EXTREME FAIBLESSE

LES PROMESSES NON TENUES DU CANDIDAT RACHLINE

Lors de sa campagne pour les élections municipales de 2014 le candidat Rachline avait fait de très nombreuses promesses. Ce n'était plus un programme municipal mais une « lettre au Père Noël » tellement la liste était longue !

A-t-il tenu ses engagements ? La réponse est clairement non. Regardons de plus près l'écart entre les promesses du candidat Rachline et les rares réalisations du Maire Rachline.

Il apparaît comme une évidence qu'il **n'a rien fait de ce qu'il avait promis**, à quelques rares exceptions.

Le bilan de son mandat a été présenté dans une luxueuse publication, financée par les contribuables, intitulé « 5 ans pour Fréjus-2014/2019 ». Ce document de pure communication est davantage un outil de propagande qui utilise l'action au quotidien des services municipaux sans que le Maire n'ait apporté la moindre plus-value à la gestion de la ville.

Le véritable bilan de la gestion Rachline doit être mesuré en comparant les promesses du candidat et la faiblesse des réalisations du Maire.

C'est ce que ce document met en évidence.

1. LE TOURISME ET LA CULTURE

Le candidat Rachline avait annoncé dans son programme que « **le tourisme, le commerce, l'artisanat et la culture, sont des éléments clés du programme** », ce qui, en clair, devait constituer ses principales priorités.

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Organisation durant l'été de nouvelles manifestations aux Arènes, au théâtre Romain, à la base nature	Tentatives de nouvelles manifestations aux Arènes qui se sont soldées par la faillite de "Patrouille de l'évènement". Manifestations désormais menées principalement en régie municipale avec de nombreuses controverses sur le coût de ces actions et leur pertinence (affaire des arbres abattus sur la base nature)

Mise en valeur des Villas Marie, Aurélienne, Arènes, Théâtre, musées, réhabilitation de l'espace Caquot	Promesses quasiment non tenues à l'exception de quelques restaurations, mais effondrement du mur de la rue Edmond Poupé et du mur d'enceinte de la citadelle Romaine Restauration d'une arche de l'aqueduc et toiture chapelle Cocteau, renforcement remparts Aubenas
Réaménagement du front de mer Mise en valeur des zones touristiques et expositions d'art contemporain	Promesses non tenues à l'exception du simple lancement d'une étude pour des aménagements en 2022 ! Aménagement de 5 kiosques et des postes de secours
Création d'un grand espace culturel avec médiathèque, cinémathèque, école de musique et arts dramatiques, salle polyvalente, école auteur/scénariste	Promesse non tenue. L'école de musique est devenue municipale compromettant ainsi l'indépendance artistique voulue par son fondateur Jacques MELZER
Création de nombreux festivals : jazz, rock, film francophone, théâtre, art culinaire, peinture, court métrage Programme de culture à l'école	Promesses non tenues.
Projet de musée archéologique Développement du musée histoire locale	Promesses non tenues à l'exception d'une simple étude diagnostic sur le port Romain Rénovation de la salle Malpasset au musée
Ouverture d'une ou plusieurs discothèques	Promesses non tenues. Plusieurs projets ont été développés, le dernier sur la base naturelle ayant été complètement abandonné faute de viabilité.

Conclusion : Pour ce qui est de la grande priorité annoncée, le bilan est particulièrement décevant.

Les grandes manifestations culturelles et le grand équipement qui étaient promis ne verront jamais le jour sous la gestion Rachline.

La faiblesse des investissements en matière touristique et l'absence de projet global sur le front de mer sont des handicaps majeurs pour cette ville qui s'endort !

2. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET L'ECONOMIE

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Création d'une maison du commerce et de l'artisanat	Promesse non tenue à l'exception de la création d'un poste de manager du commerce de proximité
Utilisation du droit de préemption urbain commerciale (DPUC)	Promesse non tenue. Seule la délibération a été votée mais non mise en œuvre.
Mise en valeur d'un circuit des métiers d'art	Promesse non tenue. Au contraire, de nombreux artistes du circuit des métiers d'art ont quitté la Ville
Création d'une maison de l'entreprise et de pépinières d'entreprises Création d'une 2 ^{ème} « maison de l'emploi » tournée vers la prospective	Promesses non tenues
Suppression de la taxe sur les enseignes	Promesse non tenue
Création de zones d'activités industrielles regroupées par pôles	Promesses non tenues
Préférence locale dans les appels d'offres	Promesses non tenues et pour cause, cette pratique est interdite par le Code des marchés publics
Création de 3 pôles : numérique, métiers de la mer (+ institut de la mer), traitement de l'information	Promesses non tenues. Uniquement l'accueil par la CAVEM de l'école de scaphandriers

Conclusion : Cette deuxième priorité n'est pas mieux servie par le bilan. Tous les outils qui devaient être créés pour dynamiser l'économie locale n'ont pas vu le jour. La préférence locale, thème de prédilection de la propagande RN/FN n'a, bien sûr, pas pu être mise en œuvre pour des raisons de légalité.

3. LA JEUNESSE ET L'EDUCATION

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Implantation de formations universitaires, formations sur les métiers de la mer, école de scénaristes	Promesses non tenues.
Création d'un « espace jeunesse » d'une « bourse au mérite » et participation au permis de conduire	Promesses non tenues à l'exception de la participation au permis de conduire déjà en place dans de nombreuses communes voisines
Création d'une Maison de l'enfance et de la petite enfance et d'une Maison des assistantes maternelles	Promesses non tenues.
Création de places en crèches et agrandissement du RAM	Réalisé en partie
Création d'un congrès annuel des métiers de la petite enfance Création d'un salon du jeune diplômé	Promesses non tenues.
Programme de rénovation de toutes les écoles (soit 4/an)	Promesses en partie tenues mais par la réalisation d'un Partenariat public privé (PPP) du pôle enfance des Chênes coûteux et controversé. Climatisation des dortoirs et salles de restaurant. Réalisation de l'école Jean Giono mais avec un projet immobilier contestable.
Réalisation d'une cuisine centrale pour la restauration municipale	Promesse non tenue Changement de prestataire et seulement 20% de produits bio dans les restaurants
Augmentation du nombre d'agents chargés de l'entretien des écoles	Promesse non tenue
Création d'une ferme pédagogique communale	Promesse non tenue et de plus fermeture de la ferme des Esclamandes faute de subventions

Conclusion : Sur l'Education et la jeunesse, le bilan est particulièrement pauvre. Il faut se souvenir que lors de la première année de mandat le montant des « crédits scolaires » alloués par la ville pour le fonctionnement des écoles publiques a été réduit drastiquement de 20% tout comme le budget transport scolaire et que les subventions pour les classes transplantées ont quasiment disparues (1€/élève). Ces graves erreurs ont été maintenues sur tout le mandat.

4. LA POLITIQUE SPORTIVE

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Création d'un nouveau gymnase, agrandissement de gymnases (tennis de table, gymnastique, musculation) et programme de rénovation (douches et vestiaires)	Promesses non tenues à l'exception de quelques mesures déjà prévues (Base nautique en 2 bâtiments au lieu d'un seul prévu initialement et rénovation) salle Sainte Croix, des tennis Gallieni
Utilisation des Arènes pour des événements sportifs	Promesse non tenue sauf pour un tournoi de pétanque et création d'une équipe pré constituée de joueurs Dracénois
Création d'épreuves sportives : course pédestre nocturne, triathlon, cross-country	Promesses non tenues.

Conclusion : Seule la politique sportive échappe à ce triste bilan avec quelques réalisations en matière d'équipements. Il faut toutefois noter que les épreuves sportives envisagées n'ont pas été créées.

5. LA POLITIQUE SOCIALE

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Création d'une maison de retraite pour les personnes disposant de faibles revenus	Promesse non tenue
Mise en place de la téléassistance	Promesses non tenues car la mise en place est antérieure à 2014
Création de structures adaptées avec des éducateurs sportifs pour les personnes handicapées	Promesses non tenues car la plage Handiplage a été créée en 2010

Conclusion : Le programme municipal de Rachline était bien maigre dans le domaine social. Son bilan est encore plus affligeant !

L'action en faveur des personnes les plus défavorisées, est absente du programme comme du bilan. Les centres sociaux ont été abandonnés et plusieurs ont fermé par manque volontaire de soutien de la ville.

6. L'ENVIRONNEMENT

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Limiter l'érosion des plages	Promesse non tenue
Mise en place de navettes maritimes côtières pendant la saison estivale	Promesse non tenue
Mise en place de bateaux « éboueurs » de nettoyage côtier et d'un bateau de remorquage	Promesse non tenue
Entretien en toutes saisons des plages et des criques et balisage des sentiers de randonnées compris avec éclairage public)	Promesses non tenues sauf pour la poursuite d'actions engagées précédemment. De nombreux problèmes d'entretien ont été é signalés.
Installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur le toit des bâtiments	Promesses non tenues hormis la réalisation d'une étude en 2019
Lutte contre la chasse sous-marine sauvage	Promesse non tenue

Conclusion : Les questions d'environnement sont aujourd'hui au cœur du débat public et devraient être au centre des politiques municipales. La gestion Rachline échappe à cette tendance et les sujets environnementaux comme ceux liés au développement durable sont totalement absents de ce bilan.

7. LES TRANSPORTS

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Optimiser le réseau de transport et création/extension de lignes, augmentation des fréquences et ligne spécifique l'été pour dessert zones touristiques Si pas de réponse satisfaisante de la CAVEM (compétente en transport public) prise en charge par la commune de ces dépenses	Promesses non tenues.
Réalisation d'un réseau cyclable cohérent, avec création de parcs à vélos (gare, zones touristiques) et tester un dispositif de vélo en libre-service	Promesses non tenues malgré l'adoption d'un plan pluriannuel pour les pistes cyclables qui envisage la création de seulement 6 kms à l'horizon 2025 Le défaut d'entretien des pistes cyclables est souvent pointé par les usagers.
Mise en place d'un dispositif de navettes gratuites entre les parkings et le centre historique	Promesse non tenue

Conclusion : Bien que la question des transports soit de compétence de la CAVEM, le candidat Rachline en avait fait une priorité dans la mesure où il entendait financer sur le budget municipal ce que la CAVEM ne pourrait réaliser !

Le bilan se limite à l'adoption d'un plan pluriannuel, au demeurant très peu ambitieux et dont la réalisation est fixée à l'horizon 2025

8. LA PROPRETE DE LA VILLE

LES PROMESSES DU CANDIDAT RACHLINE	LES RARES REALISATIONS DU MAIRE RACHLINE
Augmenter la fréquence de lavage des rues et passage en régie municipale de ce service	Promesses non tenues
Augmentation du nombre des corbeilles de rue et mise en place d'un « compactage solaire »	Promesses non tenues
Accroissement du nettoyage du réseau d'eaux pluviales	Promesse non tenue
Création de toilettes publiques (gérés par des saisonniers) et installation de bornes canines	Promesses non tenues
Fleurissement des entrées de ville	Promesses non tenues sauf pour la poursuite des actions précédentes.

Conclusion : Ce bilan est proche du néant. La propreté de la ville n'est pas à la hauteur d'une ville touristique de 54 000 habitants, particulièrement dans son centre-ville.

III - UNE GESTION MUNICIPALE MARQUEE PAR L'IDEOLOGIE FN/RN

L'ACHARNEMENT CONTRE LA LIBERTE DU CULT MUSULMAN

Le mandat municipal de David Rachline en matière de liberté religieuse n'est qu'une longue bataille contre le culte musulman.

Rappelons que les musulmans représentent une part importante de la population et qu'ils étaient réduits à se réfugier dans des garages pour pouvoir exercer dignement leur culte.

Un permis de construire ayant été accordé par le maire précédent, Elie Brun, pour la construction d'une mosquée à la Gabelle, le nouveau maire de Fréjus David Rachline a entrepris, dès 2014, de multiplier les obstacles pour tenter d'empêcher l'édification de ce lieu de culte :

- Recours en justice contre le permis de construire accordé
- **Décembre 2014** : Prise d'un arrêté municipal ordonnant l'interruption des travaux Celui-ci est cassé par le Tribunal Administratif qui impose la reprise les travaux en urgence
- **Juin 2015** : refus d'autoriser l'ouverture au public de la mosquée, alors que la commission de sécurité a donné son accord pour cette ouverture au public
- **Septembre 2015** : Le Tribunal Administratif ordonne l'ouverture provisoire au public de la mosquée mais David Rachline organise une manifestation pour dénoncer cette ouverture et refuse d'exécuter cette décision de justice
- **Novembre 2015** : Le Conseil d'Etat ordonne au maire de Fréjus d'accorder l'autorisation d'ouverture au public sous astreinte de 500 euros par jour de retard
- **Janvier 2016** : Le maire persistant dans son refus, le Conseil d'Etat ordonne au préfet du Var d'autoriser, au nom de l'Etat, l'ouverture permanente de la mosquée au public

La Juridiction administrative s'est appuyée sur les libertés fondamentales, la liberté de culte et la liberté d'expression, garanties par la Constitution, pour condamner le refus de David Rachline, Maire de Fréjus, d'autoriser les musulmans à exercer leur culte dans la mosquée.

Le maire de Fréjus a dénoncé cette décision obligeant à l'ouverture de la mosquée, et dans le même temps a laissé figurer sur le compte twitter de la mairie, comme commentaire, des propos d'internautes anti-musulmans inacceptables et renvoyant à un site provoquant ouvertement à la haine raciale.

Il a fallu que le Forum Républicain dénonce ces faits pour qu'enfin la ville retire les commentaires nauséabonds de son compte twitter.

LES MUSULMANS DE FREJUS : UNE CIBLE DE CHOIX POUR DAVID RACHLINE

Les musulmans de Fréjus ont très vite compris que David Rachline se servirait d'eux pour choyer son électorat extrémiste et attiser la haine religieuse contre eux !

L'affaire de la mosquée qui a fait l'objet d'un acharnement de sa part pour s'opposer à son ouverture n'est pas isolée dans le constat de son bilan

- L'enseignement de la langue et de la culture arabe à l'école primaire, organisés de manière officielle par les programmes ELCO de l'Education Nationale, **sont désignés en février 2015** par Julie Lechanteux, maire-adjointe devenue depuis Députée Européenne, comme « sources des difficultés croissantes d'intégration, renforceraient le communautarisme » et seraient responsables des « drames qui secouent notre société ».
- L'ASTI (association d'aide aux travailleurs immigrés qui apporte un soutien essentiellement aux immigrés de confession musulmane) est stigmatisée officiellement par le maire : commentaires virulents contre l'action de l'association, refus d'un stand au forum annuel des associations, retrait de la liste des associations de Fréjus.
- Publication sur le compte twitter de la ville de Fréjus de commentaires anti-musulmans et racistes particulièrement violents à la suite d'un communiqué du maire critiquant la décision du Conseil d'Etat lui ordonnant d'ouvrir la mosquée au culte musulman. Ces commentaires n'ont été retirés qu'à la suite d'une demande officielle du Forum Républicain.
- Prise d'un arrêté anti-burkini à Fréjus malgré une décision antérieure du Conseil d'Etat qui a jugé globalement ces arrêtés « attentatoires aux libertés ». Le Tribunal Administratif a annulé l'arrêté qui n'avait d'ailleurs donné lieu à aucune verbalisation.

Le Forum Républicain dénonce une politique complaisante envers la haine religieuse et la stigmatisation de la religion musulmane.

DAVID RACHLINE MEPRISE LES DECISIONS DE JUSTICE QUI LUI DEPLAISENT

Tout au long de son mandat, David Rachline a sciemment manifesté son mépris des décisions de justice qui n'étaient pas favorables à sa politique :

- En septembre 2015, il organise une manifestation à Fréjus pour dénoncer « une justice à deux vitesses ». Le Tribunal Administratif de Toulon venait de lui enjoindre d'autoriser l'ouverture temporaire de la nouvelle mosquée
- En janvier 2016, il préfère faire payer aux Fréjusiens une astreinte de 500 euros par jour plutôt que d'autoriser l'ouverture définitive de la mosquée comme le Conseil d'Etat lui enjoignait de le faire. C'est finalement le Préfet qui s'est substitué au maire, sur une nouvelle injonction du Conseil d'Etat, pour faire ouvrir le bâtiment aux fidèles.
- En mai 2017, David Rachline instrumentalise le magazine municipal « Fréjus Magazine » pour dénoncer comme « un scandale d'Etat » un arrêt de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence qui a condamné l'ancien maire et l'association propriétaire de la mosquée à des amendes pour irrégularités dans la délivrance du permis de construire, **mais qui a refusé d'ordonner la démolition du bâtiment comme le demandait le maire.**

Le maire de Fréjus manifeste ainsi son inaptitude à la fonction de premier magistrat municipal en refusant d'appliquer les décisions de justice.

L'exercice de la fonction exige, en effet, du maire la défense des Institutions de la République et l'application de la loi, en premier lieu celle qui consiste à faire appliquer les décisions de justice.

Le Forum Républicain a dénoncé l'atteinte grave aux libertés fondamentales et à l'indépendance de la Justice dont est responsable le maire de Fréjus. Il a dénoncé également l'utilisation du magazine municipal à des fins de politique partisane pour opposer les Fréjusiens les uns aux autres selon leur confession. Le Procureur de la République a été saisi, mais n'a pas donné suite.

LA LIBERTE DE LA PRESSE CONTESTEE

Malgré les efforts faits par le Rassemblement National pour faire croire qu'il est un parti respectueux des principes démocratiques, l'exercice du pouvoir municipal par David Rachline montre que les vieux démons autoritaires sont toujours présents.

S'inscrivant dans la droite ligne des pratiques de la Présidente du Rassemblement National qui filtre les médias autorisés à suivre ses campagnes électorales (pas moins de quinze médias ont été privés de soirée électorale le 7 mai 2017), David Rachline a poursuivi durant son mandat une censure des organes de presse non désirés :

- Éviction d'organes de presse au congrès du Front National de la jeunesse (Médiapart)
- Éviction d'organes de presse aux conseils de quartiers (France 24, France Info)
- Éviction de Var Matin de la salle du conseil municipal de Fréjus, interdiction de photographier l'intérieur d'une maison de quartier créée à Villeneuve...
- Refus d'accréditation de certains journalistes lors des meetings du Rassemblement National à Fréjus, notamment Médiapart et l'Express.

Mais David Rachline a frappé encore plus fort en provoquant un affrontement avec Var Matin en 2016, pendant 18 mois, à la suite d'un-billet d'humeur publié en réponse aux injures et attaques subies par le journal dans les réseaux sociaux.

David Rachline a alors interdit au journal d'enregistrer les séances du conseil municipal et des conseils de quartier, reléguant le journaliste chargé du compte-rendu au fond de la salle avec le public. Il a aussi organisé le boycott des entretiens publics du journal avec les élus de la majorité municipale et, enfin, il a donné instruction aux services de la ville de ne diffuser aucune information officielle au journal local.

De plus, les journalistes de Var Matin ont été nommément vilipendés sur les réseaux sociaux.

Comme l'a noté Var Matin, c'est la confiscation de la parole qu'a recherché David Rachline puisque le travail du journaliste consiste à donner la parole à tous les acteurs, qu'ils soient favorables ou opposés à la majorité municipale.

C'est la question de l'indépendance de la presse locale dans une ville gérée par le Front National qui s'est cruellement posée au cours de cette période. Elle a mis en lumière la conception autoritaire de l'information qui conduit à ne diffuser qu'une vérité officielle et à refuser la transparence des actions.

LE DROIT D'ASILE REFUSE ET DENIGRE PAR DAVID RACHLINE

Alors que plusieurs foyers de guerre se sont développés dans le monde et que les demandeurs d'asile sont plus nombreux, y compris en France, le Front National a orchestré en 2016 une campagne « anti-migrants » dans les municipalités détenues par des majorités frontistes.

Fidèle à la ligne du parti, David Rachline a entrepris de faire croire aux Fréjusiens qu'ils allaient subir « une invasion migratoire » qui mettrait en danger leur sécurité.

Le maire a fait adopter par le conseil municipal en 2016 une délibération refusant par principe l'accueil de migrants sur son territoire. Cette délibération intervenait au moment précis où le Gouvernement cherchait à répartir les demandeurs d'asile dans les centres d'accueil du territoire national. La région Provence Alpes Côte d'Azur était sollicitée pour accueillir un millier de migrants.

Par cette initiative, David Rachline a refusé d'appliquer les principes républicains de solidarité et d'humanité vis à vis des populations menacées dans leur vie et persécutées dans leur pays, principes qui sont rendus obligatoires par les conventions internationales que la France a signées.

Loin de s'en tenir là, lorsque de jeunes migrants non accompagnés de leurs parents ont été installés au centre d'accueil « Le Kangourou » par l'aide sociale à l'enfance du Département du Var, David Rachline a **stigmatisé l'ensemble des 35 jeunes migrants** présents dans le centre en les accusant sans preuve d'apporter un trouble à l'ordre public par des actes délictueux. Il a fait à nouveau voter, le 26 septembre 2019, une délibération du conseil municipal demandant leur départ et la fermeture du centre.

S'appuyant sur une bagarre qui s'est déroulée à l'intérieur du centre d'accueil entre deux jeunes, il a ensuite pris le 30 septembre 2019 un arrêté interdisant la circulation des jeunes migrants à la circulation la nuit (de 22h à 6h) dans le quartier où ils sont logés jusqu'au 31 janvier 2020. Les enquêtes journalistiques (France 3 et Var Matin) ont montré qu'au moins quatre jeunes migrants étaient en formation professionnelle (stage en boulangerie et en restauration) et que l'interdiction de sortie pouvait avoir pour effet de les empêcher de mener à bien leur stage.

Par ces mesures, le Maire de Fréjus, n'hésite pas à agiter la peur de l'étranger et créer des mesures discriminatoires contraires aux principes républicains pour satisfaire certains électeurs acquis à l'idéologie anti-immigrés du Rassemblement National.

Le Préfet du Var, sollicité notamment par notre association, a saisi le Tribunal Administratif qui a décidé le 20 Décembre 2019, de suspendre l'arrêté du Maire.

LA LIBERTE DES ASSOCIATIONS BRIMEE

Le maire de Fréjus a multiplié les actes hostiles envers les associations Fréjusiennes qui manifestent trop d'indépendance par rapport au pouvoir municipal frontiste.

- Le centre social de Villeneuve a été le premier visé par la vindicte de David Rachline qui a diminué en 2014 la subvention municipale de 57%, puis lui a retiré son local, pour enfin supprimer totalement la subvention en 2015.
- David Rachline s'en est pris ensuite à la plus vieille association de Fréjus : le Comité de Défense des intérêts de Fréjus-Plage. Le tort du Comité ? Avoir osé contester le projet d'urbanisation de la place de la République...située à Fréjus-Plage ! Autrement dit, avoir voulu défendre les intérêts des habitants de Fréjus-Plage comme son objet social l'invite à le faire.

La réplique du Maire a pris la forme d'un ordre de quitter le local de l'association qui est la propriété de celle-ci depuis 90 ans ! Le Tribunal Administratif de Toulon a pour l'instant donné gain de cause à l'association, mais la municipalité frontiste poursuit son projet en appel.

- La municipalité s'en est pris aussi à l'Association pour la Qualité de Vie de la Tour de Mare en l'excluant du local municipal qu'elle occupait depuis longtemps. Son objectif était de la remplacer dans les lieux par une autre association qui avait les faveurs de la mairie.
- Le forum des associations, manifestation qui permet aux associations de faire connaître leurs actions, a été fermé à plusieurs associations Fréjusiennes dont le Comité de Défense des Intérêts de Fréjus-Plage, l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, l'Association de défense de l'environnement Entre Mer et Estérel, le Forum Républicain. Par cette mesure, David Rachline s'octroie le pouvoir de sélectionner les associations qui sont ou non bienvenues à Fréjus.

LA DEMOCRATIE LOCALE BAFOUEE

Le candidat Rachline avait promis lors de sa campagne pour les municipales de 2014 de « moderniser la politique locale par un comportement exemplaire de l'équipe municipale »

A-t-il tenu ses engagements ? La réponse est clairement non. En effet ses relations avec ses opposants, comme sa pratique de la démocratie locale montre que son comportement en la matière est loin d'être exemplaire.

LES RELATIONS AGRESSIVES AVEC SES OPPOSANTS

David Rachline a une conception très particulière du débat démocratique. Il préfère l'invective, les propos désobligeants ou outrageants, plutôt que la confrontation des idées.

Tout au long de son mandat, et particulièrement lors des séances publiques du conseil municipal David Rachline manifeste une attitude méprisante à l'égard de son opposition, particulièrement lorsqu'il est en difficulté sur le fond. Dans ce cas, plutôt que les arguments et la confrontation démocratique des idées, il préfère les propos injurieux. Les comptes rendus du conseil municipal foisonnent d'une telle attitude. Il est inutile de rappeler les propos particulièrement déplacés qu'il a eu à l'égard d'une élue lui demandant de « s'occuper de ses fesses ». Il faut aussi rappeler les propos particulièrement désagréables à l'égard des élus d'opposition, notamment les élues, dès lors qu'elles osent remettre en cause la politique municipale.

De la même manière, les opposants politiques ou associatifs sont accusés de tous les maux dès lors qu'ils s'opposent au Maire et à sa politique.

DES CONSEILS DE QUARTIER AUX POUVOIRS LIMITES

Les conseils de quartier sont des instances de démocratie participative dont de très nombreuses villes se sont dotées. Elles permettent aux habitants de participer directement à la vie de la cité et aux élus de recueillir l'avis des habitants entre les consultations électorales, tant sur des sujets majeurs pour le devenir de la collectivité que sur des sujets de proximité.

La conception de David Rachline est tout autre. Il considère les Conseils de quartier comme un relai de sa propre opinion et comme la courroie de transmission de sa politique.

En effet les représentants des habitants qui siègent dans ces conseils de quartier sont très largement désignés par le Maire tout comme les Présidents des conseils de quartier. Dès lors ils ne disposent d'aucune indépendance vis-à-vis de l'exécutif municipal. Ils ne maîtrisent pas l'ordre du jour de leurs travaux et ne disposent que d'une faible capacité de décision y compris sur les travaux de proximité (200K€/an) contrairement à la pratique de nombreuses villes au travers des budgets participatifs.

UNE ABSENCE PERMANENTE DE CONCERTATION

La démocratie représentative veut que les élus du conseil municipal, élus démocratiquement pour la durée de leur mandat, mettent en œuvre les grandes orientations sur lesquelles ils ont été élus. Pourtant, tout au long du mandat, de nombreux sujets méritent qu'une consultation soit organisée. **Telle n'est pas la conception de David Rachline qui méconnaît totalement la démocratie participative.**

- **Les enquêtes publiques obligatoires** : lors de ces enquêtes, la position de principe de la ville est de s'en tenir au strict minimum imposé par la loi afin de ne pas risquer une annulation pour vice de forme. L'exemple le plus flagrant a été celui de l'enquête publique sur la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Ce document stratégique, qui décide des orientations d'aménagement pour les 15 prochaines années, n'a fait l'objet d'aucune réunion publique de présentation des enjeux et d'aucune réunion contradictoire avec les associations et les habitants.
- **Les projets hors enquête publique** : par définition, il n'y a pas d'obligation, mais l'intérêt général justifierait dans bien des cas qu'une consultation soit organisée.

L'exemple le plus marquant est l'absence de concertation sur le projet très contesté des aménagements sur la base nature. En effet des enjeux de nature très différents et parfois contradictoires (enjeux économiques /enjeux environnementaux) se sont opposés sur ce projet. Il aurait donc été particulièrement intéressant de confronter des points de vue afin de faire émerger de possibles convergences.

La pratique de David Rachline est à l'opposé de cette volonté d'écoute au détriment des projets et de l'intérêt général.

- **La pratique du référendum local** : Lors de sa campagne le candidat Rachline avait promis « une respiration démocratique avec la mise en place de consultations ou de référendums pour associer la population sur les projets les plus importants ». Il n'en a malheureusement pas tenu compte dans sa pratique à l'exception du cas très particulier des projets sur la place de St Aygulf.

Rappelons que sur ce dossier le Maire, qui avait voulu imposer un projet immobilier très contesté, a dû accepter d'organiser en 2017 un référendum, dont le résultat sans appel l'a conduit à retirer le projet.

Malheureusement sur d'autres projets très contestés, il n'a pas organisé une telle consultation permettant ainsi la construction de plusieurs réalisations pourtant très contestées par les riverains (Square Follereau par exemple)

LES « SOMBRES » AMITIES DE DAVID RACHLINE

Un des slogans préférés du Rassemblement National « Mains propres et tête haute » a séduit de nombreux électeurs tentés par la dénonciation de pratiques condamnables de certains hommes politiques. En appeler à l'éthique et à la morale publique, quoi de mieux pour rassurer l'électeur et faire oublier les piètres épisodes de la gestion des villes FN comme celle de Toulon ou de Vitrolles où régnaient justement le copinage et la corruption ?

David Rachline s'est moulé dans ce discours et de plus, se présente maintenant comme un gestionnaire « bon père de famille » qui remplit ses fonctions de maire en rassurant les Fréjusiens.

Son parcours politique reste jalonné d'amitiés sombres qui sont tout le contraire des apparences qu'il aime défendre face aux médias :

- **Philippe Vardon**, figure de l'extrême-droite radicale et membre du bureau national du Rassemblement National, a à son actif l'occupation illégale des travaux d'une mosquée à Poitiers, la distribution de soupe au lard pour SDF dans le but manifeste d'en écarter les musulmans, et une condamnation par les tribunaux pour violences à Fréjus lors de l'élection municipale de 2014.
- **Frédéric Chatillon**, prestataire de service du Rassemblement National, a cru bon de rencontrer l'ex-nazi belge notoire Léon Degrelle réfugié en Espagne et de s'engager dans la protection du négationniste des chambres à gaz Faurisson. Il est mis en examen à plusieurs titres dans le cadre de son activité de prestataire de service du Rassemblement National.
- **Alain Soral**, chef de file du mouvement Egalité et Réconciliation, auquel David Rachline a appartenu, a été condamné en avril 2019 à un an de prison pour contestation de la Shoah et haine obsessionnelle persistante des juifs, condamnation confirmée en appel.
- **Luc Jousse**, ancien maire de Roquebrune rallié au Front National, condamné à 5 ans de privation de ses droits civique et 20 000 euros d'amende pour détournement de fonds publics et à un an d'inéligibilité et 10 000 euros d'amende pour propos anti-roms. Il vient à nouveau d'être condamné au mois de novembre 2019 pour escroquerie, prise illégale d'intérêt et atteinte à l'égalité des candidats dans l'accès aux marchés publics.

Malgré leurs condamnations, David Rachline affiche sa proximité avec Luc Jousse et soutient la candidature de Philippe Vardon à la mairie de Nice, tout en lui accordant un contrat de prestation de service pour le journal municipal « Fréjus Magazine ». Quant à Frédéric Chatillon, il a fait appel à ses services et à ceux de sa société « La Patrouille de l'Evènement » pour l'organisation d'évènements festifs à Fréjus.

Au cours de son mandat, David Rachline a aussi apporté son soutien à des groupes de rockers comme le groupe « In memoriam » qui a hurlé des couplets néo-nazis dans les arènes de Fréjus en 2015.

DAVID RACHLINE ET LES CONTRATS POUR LES COPAINS

Dès son arrivée aux responsabilités, David Rachline a répondu aux sollicitations de ses amis du Front National qui voulaient profiter de l'opportunité de son élection pour travailler avec la ville de Fréjus.

- Un « audit » des finances de la ville fut d'abord confié à une entreprise sans expérience, nouvellement créée en mars 2014 par Clément Brieda, un copain du Front National : La Financière des Territoires ». Le contrat de 16.680 € a été confié à cette entreprise unipersonnelle, mais le soi-disant audit n'a pas été réalisé.
- David Rachline a confié une grande partie des animations d'été de la ville à une autre jeune entreprise inexpérimentée « La Patrouille de l'Evènement », dont les membres les plus connus sont Frédéric Chatillon et Minh Tran Long, militants de l'extrême-droite la plus dure bien connus.

Les résultats de cette « amitié » avec La Patrouille de l'Evènement » se sont faits au détriment des Fréjusiens et des touristes : une base nature partiellement ravagée par un concert de Johnny Halliday non maîtrisé, des arènes endommagées, un concert très contesté du groupe de « Rock Identitaire « In Memoriam » adepte de chants nazis...et au final une société en liquidation judiciaire après deux ans d'activité !

- Nullement découragé David Rachline a poursuivi les engagements de la ville avec le projet de la « Surf Academy » société créée à l'initiative d'un ancien d'extrême-droite Yann Tran Long. Le projet consistait à associer la pratique du surf sur des vagues simulées artificiellement. Il devait générer, selon le maire, pas moins de 90 emplois directs ou indirects ! Le projet a là aussi avorté sous l'effet du contrôle de légalité qui n'a trouvé aucune existence légale à la société retenue par la ville.
- David Rachline s'est également tourné vers ses copains de la mairie FN de Cogolin pour tenter de lier Fréjus à la ville de Cogolin par l'intermédiaire de sociétés publiques d'aménagement créés de concert par les deux villes. L'échec de cette « expérience » a été concrétisé par la suppression de ces deux sociétés en 2018.

David Rachline a démontré dans ces affaires sa gestion désastreuse des affaires de la ville de Fréjus qui est passée d'abord par l'intérêt des copains avant celui des Fréjusiens !

DAVID RACHLINE CONTRE LE PROJET EUROPEEN

Dès son élection à la mairie de Fréjus, David Rachline a manifesté à plusieurs reprises son opposition à la construction Européenne par des gestes symboliques et des déclarations contraires à la réalité qui démontrent, à l'évidence, son ignorance des enjeux majeurs et des défis que doit relever l'Union Européenne. En préconisant le retour à l'Europe des Nations, il se soucie peu que l'Europe doive tenir compte d'un monde en pleine mutation sous l'effet de la mondialisation des échanges, des changements climatiques et des développement technologiques.

- En 2014, David Rachline décide de frapper les esprits contre l'Europe en organisant le retrait du drapeau de l'Union Européenne du fronton de la mairie.
- En 2016, David Rachline plaide pour une sortie de l'euro pour la France avec un retour des nations sur le « modèle du Brexit ».
- En mars 2017, David Rachline salue la mise en place du Brexit.
- En mars 2019, alors que le Royaume Uni est toujours membre de l'Union Européenne, David Rachline affirme que le Brexit n'est pas le chaos puisque le chômage est à 4% seulement dans ce pays.
- En mai 2019, David Rachline fait élire son adjointe à l'éducation Julie Lechanteux au poste de Députée au Parlement Européen malgré ses violents discours contre cette construction européenne. Cette dernière refuse de hisser le drapeau Européen sur sa permanence nouvellement inaugurée.

A toutes ces occasions, David Rachline ne manifeste aucune vision politique en préconisant pour la France la sortie de l'euro et en donnant en exemple un Brexit que tous les observateurs annoncent comme un désastre pour le Royaume Uni.

David Rachline démontre ainsi, sur la construction européenne, de la même façon que sur sa gestion municipale, son inaptitude à analyser la situation politique, économique et sociale en Europe et les conséquences néfastes pour les Français des choix qu'il préconise.

Le Forum Républicain dénonce l'inexpérience politique et les choix hasardeux d'un maire qui doit laisser d'urgence la place à une équipe municipale qui pourra rendre aux Fréjusiens la fierté de de leur ville.

IV - UNE GESTION MUNICIPALE SANS VISION ET SANS PROJET

UNE GESTION FINANCIERE PREOCCUPANTE

Le candidat Rachline avait promis lors de sa campagne pour les municipales de 2014 de « redresser les finances de la ville, redressement indispensable à de futurs investissements structurants ».

A-t-il tenu ses engagements ? La réponse est clairement non, car l'analyse du budget montre :

- Que la dette n'a que faiblement diminué malgré une vente massive du patrimoine
- Que les impôts locaux n'ont pas été réduits malgré une promesse de campagne
- Que les investissements sont en baisse
- Que les principaux indicateurs financiers se sont dégradés faisant ainsi peser un risque sur les futurs équilibres budgétaires.

1. UN FAIBLE DESENETTEMENT ET UNE DETTE AU COUT ELEVE

- La dette de la ville (143 M€ en 2014) sera de 128 M€ en 2020 et n'aura été réduite **sur le mandat, que de 15,8M€.**
- **Le coût de la dette est trop élevé** : En raison des choix de la ville (allongement de la durée de remboursement de 11 ans en 2013 à 13 ans en 2019 et faiblesse du recours aux emprunts à taux variable) le coût moyen de la dette est de 3,24% (à titre comparatif celui de St Raphael est de 2,48%).

2. LA VENTE MASSIVE DU PATRIMOINE : UNE FAUTE POLITIQUE ET UNE ERREUR DE GESTION

Durant la période 2014/2019, David Rachline aura **vendu pour 48M€ de patrimoine**, soit 8M€/an. C'est **par ce seul moyen que la ville réussit à équilibrer ses budgets**. C'est une fuite en avant à laquelle nous assistons. Il faut avoir à l'esprit que lorsque l'ensemble du patrimoine aura été vendu, la situation financière de la ville deviendra très critique.

Si le Maire s'était préoccupé davantage du long terme, plutôt que de sa réélection, il aurait affecté au remboursement de la dette la totalité de ces ventes (acquis par ses prédécesseurs et financés par les impôts locaux). La ville serait ainsi fortement désendettée et aurait amélioré significativement ses ratios de gestion.

3. LA BAISSÉ DES IMPOTS : UNE PROMESSE NON TENUE

Le candidat Rachline avait annoncé une « baisse de la fiscalité locale dans la seconde partie du mandat ».

- **Les taux de la fiscalité locale n'ont pas baissé.** En outre par le mécanisme de la revalorisation annuelle des bases d'imposition (décidée par le Parlement) **les impôts acquittés par les Fréjusiens auront augmenté de près de 15% en 6 ans !** (Source observatoire de la fiscalité locale – UPI)
- **Les taux de la fiscalité locale sont sensiblement plus élevés à Fréjus que chez sa voisine Raphaëloise.**
- Le Maire s'octroie la baisse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, alors que le mérite en revient à la CAVEM au sein de laquelle la ville n'exerce aucune responsabilité.

4. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ

Le candidat Rachline voulait « augmenter la part du budget consacré à l'investissement ». Le Maire Rachline n'a pas tenu ses promesses.

- **Le niveau moyen d'investissement est 3 fois moins important que ses prédécesseurs.** En effet, sur la période 2011/2013 les investissements étaient de 24M€/an, ils sont aujourd'hui de 9M€/an. Non seulement il y a peu d'investissement structurant mais le patrimoine n'est plus entretenu,
- **Le recours au partenariat public privé (PPP) pour la réalisation du pôle enfance est trop coûteux pour la ville.** Avec un coût global de 19M€ (intégrant le coût de construction (10M€) et l'entretien du bâtiment pendant la durée du contrat) c'est une très mauvaise opération financière pour la ville. Elle coûte environ 25% plus cher qu'une opération en maîtrise d'ouvrage publique.

5. LE BUDGET 2019 EQUILIBRE PAR LA REPRISE ANTICIPE DU RESULTAT 2018

Pour équilibrer son budget 2019, David Rachline a été contraint de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2018, marquant ainsi son incapacité à le boucler sans cette ressource exceptionnelle. **Sans cet artifice comptable le budget 2019 aurait été déficitaire.**

- **Les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général) sont en hausse de 5%.** Les dépenses incompressibles (fluides, locations) augmentent de près de 10% et pour compenser ces hausses, la ville fait l'impasse sur l'entretien du patrimoine qui diminue de près de 5%.

- Le virement à la section d'investissement, composante de l'autofinancement est en chute libre marquant une incapacité à financer les investissements.

6. LES RATIOS FINANCIERS SE DEGRADENT DANGEREUSEMENT

- **La capacité de désendettement** (stock de dette/épargne brute). La Cour des Comptes estime que lorsque **ce ratio dépasse 12 ans la ville est dans une situation critique**. Un article du Figaro du mois de Novembre 2019 a montré que **la capacité de désendettement de Fréjus était de 51 ans !! Un record !!**
- **L'épargne diminue comme neige au soleil. L'épargne brute est en chute libre** (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement). Elle est passée de 14,5M€ en 2014 à 9,4M€ en 2018. **L'épargne nette** (capacité à investir après remboursement du capital de la dette) qui était de 6M€ en 2014 est devenue négative en 2018, à -1,5M€, ce qui signifie que la ville est dans l'incapacité de dégager des marges de manœuvre pour financer ses investissements.

LA BASE NATURE : UN ENJEU ECOLOGIQUE IGNORE

La ville de Fréjus a acquis en 1995 les anciens terrains militaires de la base aéronavale. Les conditions de cette vente prévoyaient que les espaces bâtis devaient être exclusivement affectés à un usage public. Or, **la municipalité actuelle veut « privatiser » une partie de ces espaces** afin d'y réaliser des équipements privés et notamment un hôtel de luxe, en contradiction évidente avec la promesse de vente.

• LE CONTEXTE DU PROJET

La ville a lancé en Avril 2018, sans aucune concertation, ni aucun projet d'ensemble, une consultation en vue de la réalisation de 3 équipements : un hôtel de luxe, un aquarium et un complexe festif (abandonnant au passage son projet de boîte de nuit, pourtant une promesse de campagne !)

Le Forum Républicain en conteste les fondements, car ces projets n'ont fait l'objet d'aucune conception d'ensemble, ni d'aucune étude de marché. Ils sont conçus de manière isolée, sans prise en compte des questions de développement durable, et vont lourdement impacter la qualité paysagère du bord de mer et de la base nature.

• LES CHIFFRES CLEFS DU PROJET

Le complexe hôtelier de luxe devait comprendre 100 chambres pour une surface de 7.000 m², l'aquarium devait être réalisé en délégation de service public (DSP) avec une surface de 7.000 m² et le complexe festif devait comprendre plusieurs restaurants/bars sur une surface de 800m².

Ces projets ne devaient initialement rien coûter à la ville et rapporter soi-disant plus de 8M€ de recettes.

• UN PROJET ÉMINEMMENT CONTESTABLE

- **Un projet incompatible avec la base nature.** La nature des projets que la Ville veut construire en front de mer sont totalement incompatibles avec les espaces naturels de la base et n'intègrent aucune dimension de développement durable.
- **Un projet non maîtrisé** par la ville.
 - **Les montages juridiques ne sont pas maîtrisés :** Après avoir renoncé à la procédure de concession de service la Ville a fait le choix de la procédure de « bail à construction » pour l'hôtel et l'espace festif et de délégation de service public (DSP) pour l'aquarium.
 - **Les délais ne sont pas maîtrisés :** Après avoir initialement annoncé un début des travaux en mars 2019, la ville a dû décaler sa réalisation car elle avait « oublié » que le déménagement des services techniques ne pourrait intervenir avant 2021 !

- **Les coûts financiers ne sont pas maîtrisés** : La ville avait annoncé, lors du lancement, que ce projet ne coûterait rien et rapporterait soi-disant 8M€ de recettes. Or, il est clair que les recettes seront considérablement plus faibles. En outre elle annonce que le coût de relocalisation des services sera de 12,5M€, sans en prévoir le financement. En clair, elle en laisse la charge à ses successeurs ! Elle ne dit rien non plus des aménagements de voirie et des parkings (à minima 1 M€) ni des pénalités à verser à l'Etat (évaluées à 1,6 M€).
- **Un projet largement critiqué par les habitants et les associations.** Lors d'une conférence organisée en Mars 2018 par le Forum Républicain avec l'urbaniste Bertrand DUBUS et lors d'une manifestation co-organisée avec d'autres associations en Juin 2018, nous avons souligné que la **base nature devait bénéficier d'un projet d'ensemble ambitieux**. Nous **contestons plus que jamais ce mauvais projet**.
- Il **existe un risque réel de privatisation de la base nature**. Le montage juridique proposé va conférer aux promoteurs des droits réels sur les équipements, pour une période pouvant aller jusqu'à 99 ans, rendant cette opération proche d'une vente de terrain, ce qui nous paraît incompatible avec l'acte de cession de 1995.
 - **Les aménagements sur la base nature doivent faire l'objet d'une large concertation** avec la population, les associations, l'Etat, la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et le Conservatoire du Littoral pour préserver ce paysage naturel, ce que la Ville refuse. Nous demandons un projet d'aménagement en lien avec les étangs de Villepey et de la basse vallée de l'Argens.
 - Nous **refusons de voir privatiser ces espaces au bénéfice d'un public de privilégiés** et considérons, comme François LEOTARD, que la volonté initiale des élus de réserver exclusivement la surface construite à des équipements publics, doit être respectée.
 - Nous **contestons fermement l'hôtel de « prestige » en front de mer** car il est inconcevable de privatiser un littoral protégé, il est aberrant de céder un espace public pour une clientèle de luxe, qui privera les habitants d'un accès privilégié à la mer, supprimera une plage publique et le jardin méditerranéen et accentuera la bétonisation du littoral. **Nous demandons l'abandon pur et simple de l'hôtel**. Nous sommes très interrogatifs sur la réalisation, en délégation de service public de l'aquarium et estimons que l'espace festif va déstabiliser l'appareil commercial déjà fragile de Port Fréjus.

En cette fin d'année 2019, nous notons avec satisfaction que le projet est au point mort, que les consultations n'ont pas abouti et que le projet ne pourra voir le jour avant la fin de ce mandat, ce qui permettra, lors de la campagne des élections municipales, de le remettre au débat démocratique.

UN URBANISME MAL MAITRISE ET UNE BETONISATION ACCRUE

Le candidat Rachline avait promis lors de sa campagne pour les municipales de 2014 de « lutter contre une politique de bétonnage inconsidérée, sans réelles études d'impact concernant l'imperméabilisation des sols »

A-t-il tenu promesse ? La réponse est clairement non, car sous son mandat **la bétonisation s'est accrue, les projets n'ont fait l'objet d'aucune étude d'impact et l'avenir de la ville a été très mal préparé** avec un nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) clairement pas à la hauteur des enjeux.

- **Une « bétonisation » accrue de la ville et des projets immobiliers très contestés**

David Rachline a été élu sur le thème d'une « urbanisation raisonnée et d'une promesse de concertation sur les projets immobiliers ».

Or, depuis son élection il a énormément construit, sans se préoccuper des conséquences de cette urbanisation sur :

- Les équipements publics : écoles, crèches, équipements sportifs, culturels et sociaux
 - Les réseaux routiers
 - Les réseaux d'eau et d'assainissement
 - Les risques d'inondation
- **Les équipements sont sous dimensionnés et les infrastructures insuffisantes pour faire face aux besoins de la population.**

Les projets immobiliers sont conçus de manière isolée, sans vision d'ensemble de l'aménagement urbain. Ils sortent de terre au fur et à mesure des opportunités foncières, notamment des ventes du patrimoine communal, à des promoteurs sur qui ne pèse aucune exigence.

Les nombreux projets immobiliers imposés par la ville l'ont été sans se préoccuper de l'avis des riverains. Il a fallu la mobilisation exceptionnelle de nombreux citoyens et d'associations pour s'opposer à quelques projets emblématiques tels ceux de la Place de St Aygulf et de la Place de République. Malheureusement, dans de nombreux autres cas, l'opposition des riverains n'a pas été suffisante (Square Follereau) pour faire échouer la bétonisation de la ville.

- **Le quartier des Sables est encore dans les cartons !**

Parmi ses promesses David Rachline avait annoncé vouloir « associer l'ensemble des acteurs au projet de la ZAC des Sables ». Il s'agit là de concevoir un nouveau quartier, de réfléchir à tous les enjeux de la ville moderne et notamment ceux du développement durable et des mobilités douces.

Pendant la durée de son mandat le Maire n'aura strictement rien fait sur ce dossier. A peine aura-t-il lancé les procédures administratives en vue de la création de la ZAC en 2020 !!

- **Le centre-ville est abandonné !**

Le centre ancien, le « vieux Fréjus », est totalement délaissé. Le commerce s'y meurt, la vie locale s'y étiole, l'immobilier se paupérise.

La ville fait valoir qu'elle a réalisé 5M€ de travaux depuis 6 ans, ce qui est très notablement insuffisant pour remettre à niveau le centre-ville.

Le patrimoine historique de Fréjus n'est pas mis en valeur. Aucun projet sérieux dans la valorisation du patrimoine Romain et du patrimoine historique n'a été porté au cours de ce mandat. Les touristes qui viennent à Fréjus fréquentent le bord de mer et ignorent les joyaux de la ville.

L'absence d'inscription de la ville dans un cadre plus global est à déplorer. La convention avec l'Etat de revitalisation du centre-ville et de son commerce aurait dû être entreprise depuis plusieurs années.

UN PLAN LOCAL D'URBANISME QUI NE REpond PAS AUX ENJEUX DE LA VILLE DE DEMAIN

Au cours de l'année 2019, la Ville a adopté la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU). Celui-ci aurait dû être l'occasion de porter une vision ambitieuse pour les 15/20 prochaines années en vue d'inscrire Fréjus et son territoire dans un développement de l'Est Var. Au cours de cette enquête, 8 associations ont rédigé un document d'analyse particulièrement argumenté dont la Ville n'a pas voulu tenir compte. Les **principales critiques** portaient en particulier sur :

- **Un cadre démocratique non respecté** : l'enquête publique s'est strictement limitée aux obligations légales et aucune réunion de concertation n'a été organisée.
- Une **absence de vision stratégique** du territoire : Aucune vision stratégique de l'aménagement du territoire, aucun projet urbain d'ensemble, aucune prise en compte des enjeux de développement durable et de transition écologique et énergétique n'est traduite dans le nouveau PLU.
- Les **enjeux liés à la mobilité**, étrangement absente de ce document d'orientation, ont été très largement sous-estimés et absolument pas traduits dans les projets.
- La **consommation foncière est excessive** ne laissant pas assez de place à la nature.
- Le **redimensionnement des voies** et des axes de circulation n'a pas été anticipé et le **sujet majeur des circulations douces n'a pas été abordé**.
- Les projets sectoriels de développement urbain ne disposent **d'aucune structuration urbanistique et la question du paysage est totalement ignorée**, tout comme celle de l'intégration des quartiers populaires. Le centre historique est ignoré. Les nouveaux quartiers (Les Sables) ou les quartiers anciens en mutation (les quartiers du bord de mer, les entrées de ville) ne sont pas traités avec l'ambition qu'ils méritent.
- **Les objectifs de la loi SRU sur le logement social ne seront pas respectés** sur la durée du PLU.
- **Une absence de prise en compte des enjeux de développement durable** alors que cela devrait être un impératif dans toutes les politiques publiques locales. Or, la Ville de Fréjus fait l'impasse sur cette question majeure. Dans le cadre de la révision du PLU, les enjeux environnementaux, les risques naturels et les continuités écologiques ont été très insuffisamment pris en compte. L'adéquation de la ressource en eau/assainissement est insuffisamment étudiée et l'urbanisation croissante de la ville fait peser un risque majeur en raison de la sous-évaluation des besoins.

LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL SONT DELAISSES

Les quartiers populaires de Villeneuve, l'Agachon et la Gabelle, géographiquement bien situés, demeurent pourtant des quartiers "à part" et nous rappelle l'impérieuse nécessité de remettre, socialement parlant, ces quartiers dans la ville.

Indépendamment des situations économiques dégradées de la population de ces quartiers, la mise à l'écart provient de leur aménagement, et notamment de la voirie de desserte. Si on n'entre pas dans ces quartiers, c'est que la voirie est tracée pour qu'on n'y entre pas, on en fait le tour (Villeneuve, La Gabelle) ou on passe à côté (L'Agachon). Conséquemment, le commerce et les lieux d'échange ne s'y développent pas, voire sont inexistants (L'Agachon).

La reconfiguration des quartiers en politique de la Ville (L'Agachon, La Gabelle) devrait constituer une priorité. Or, aucun projet n'est avancé malgré l'aggravation de la situation de La Gabelle en 2018 ayant entraîné la fermeture du centre social sans avancer de solution pérenne.

Compte-tenu de la proximité immédiate de la ZAC des Sables et des enjeux qu'elle porte pour l'avenir de Fréjus mais aussi de St Raphaël et de la CAVEM, le PLU aurait dû intégrer une orientation, à moins de dix ans, pour transformer ce quartier que les études sociologiques récentes ont qualifié de très « communautarisé » et de lieu de trafics permanents.

Quant au quartier d'habitat social de l'Agachon, sa situation en entrée de ville en contrebas d'une voie à forte circulation croissante, un projet d'humanisation incluant la requalification des espaces en déshérence en espaces verts et lieux de convivialité devrait figurer au PLU.

La ville abandonne de fait ces quartiers en n'y pratiquant aucune politique volontariste à même de remodeler ces quartiers pour les réinsérer dans le tissu urbain, les désenclaver et les rendre normalement accessibles aux services publics. C'est un manquement grave au nécessaire équilibre territorial.

LES CENTRES SOCIAUX SONT ABANDONNES

Les centres sociaux de la Ville de Fréjus ont toujours été considérés par David Rachline comme des foyers d'opposition à sa politique.

Il doit considérer que le travail social qui y est mené ne mérite pas l'attention de la ville. **Le fait que ces quartiers soient habités par les populations les plus fragiles, le plus souvent d'origine étrangère, ne fait qu'augmenter l'indifférence dans laquelle la ville traite la question des centres sociaux.**

De fait, durant tout son mandat, D Rachline a cherché à réduire à néant l'action de ces structures.

- Les premières décisions budgétaires de la municipalité FN ont été de réduire très drastiquement le montant des subventions à ces structures.
- Le centre social de Villeneuve a été fermé en 2015
- Le centre social de la Gabelle ne fonctionne plus depuis l'été 2019

Aujourd'hui, alors que la Ville devrait être aux avant-postes de la lutte contre la ségrégation qui sévit dans ces quartiers, elle laisse l'Etat et la Caisse d'allocation familiale (CAF) prendre les décisions les plus difficiles.

Les moyens humains et financiers dont disposent aujourd'hui les centres sociaux sont tellement réduits que leur capacité d'intervention sur le terrain est très réduite. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les trafics de toutes sortes se multiplient dans ces quartiers, que la violence et la délinquance y soit plus forte qu'ailleurs et que les ségrégations y sont plus marquées.

La municipalité et David Rachline portent une lourde responsabilité dans la situation de ces quartiers en n'y accordant pas les moyens dont ils devraient bénéficier.

L'ÉDUCATION, UNE PRIORITE OUBLIÉE PAR LA MUNICIPALITÉ RN/FN

David Rachline avait annoncé en 2014 ses ambitions pour l'éducation à Fréjus. Il avait promis en particulier dans son programme :

- de favoriser l'implantation de formations universitaires, notamment tournées vers les métiers de la mer
- D'ouvrir un salon du jeune diplômé
- De créer un espace jeunesse avec bourse au mérite
- De créer un salon du jeune diplômé

Aucun de ces projets promis n'a été réalisé !

David Rachline avait aussi promis de consacrer d'importants moyens financiers pour rénover les bâtiments et renforcer la capacité d'accueil du public scolaire de Fréjus, de même que pour mettre au service des enseignants des moyens pédagogiques adaptés.

Or que s'est-il passé depuis six ans ?

Dès son arrivée en 2014, dans les écoles élémentaires le maire RN a :

- **Baissé de 20%** le budget de fonctionnement par élève
- **Baissé de 20%** le budget transport pour toutes les activités sportives et culturelles
- **Supprimé** toutes les subventions pour les départs en « classe de neige » ou « classe verte ».

Ces mesures ont été appliquées dès la rentrée 2015. Elles sont toujours en vigueur sauf pour les classes transplantées qui ont reçu à la rentrée 2016 une aide de 1€ symbolique pour aider les familles à financer cette charge !

La municipalité s'est contentée de procéder aux travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments scolaires, qui constituent une obligation légale et qui sont indispensables pour l'accueil d'un public scolaire toujours en croissance

La ville s'est essentiellement attachée à créer un pôle enfance, conçu sans concertation avec les enseignants, par un **désastreux partenariat public/privé** qui coûtera aux Fréjusiens 25% de plus que le coût de ces réalisations en maîtrise d'ouvrage directe par la municipalité !

Au total, le bilan de la municipalité Rassemblement National pour l'éducation est indigent et démontre l'incapacité de cette équipe de prévoir et réaliser un avenir ambitieux pour nos enfants !